

Réforme des Retraites : un miroir aux alouettes !

septembre 2013

Les manœuvres du gouvernement en ce qui concerne la future réforme des retraites ne trompent personne : il s'agit, ni plus ni moins, de poursuivre la même politique que les gouvernements précédents et ce depuis 1993. Pire encore, cette réforme avalise toutes les réformes précédentes (2003 et 2010 notamment), menées par la droite.

Les mêmes recettes sont toujours à l'œuvre : c'est le cas avec l'allongement progressif de la durée de cotisation jusqu'à 43 ans en 2035.

Prenons l'exemple d'un-e collègue déjà en poste, né-e en 1973.

- Pour partir à 62 ans (en 2035), il/elle devra donc avoir 43 annuités de cotisations.
- S'il/elle a commencé à 24 ans (en 1997), le/la collègue ne pourra prendre sa retraite à taux plein qu'en 2040, soit à l'âge de **67 ans**. Pourtant, quand il/elle a commencé à travailler en 1998, il/elle pensait partir à 61 ans et demi avec une retraite à taux plein.

C'est dire le recul social engagé !

Depuis 2003, la durée de cotisation est passée de 37,5 annuités à 43 ans après 2020, soit une augmentation qui dépasse largement l'allongement de la durée de vie, argument pourtant souvent utilisé par ceux qui défendent les réformes nécessaires.

Pour tous ceux/celles qui sont né-e-s après 1973, la situation sera au mieux identique (s'il n'y a pas, d'ici là, de nouvelles réformes). Mais, même pour ceux qui sont nés avant 1973, la situation s'aggrave puisque à partir

de 2020 pour tous ceux/celles né-e-s après 1958, le nombre d'annuités commencera à augmenter.

Le fait de différer la date de mise en œuvre à 2020 est également une vieille recette : celle qu'avait utilisée Balladur en 1993.

Aujourd'hui, il s'agit d'acter ce qui se mettra en place plus tard et qui permettra de faire passer la pilule plus facilement.

MAIS JUSQU'À QUEL ÂGE
ILS VONT NOUS FAIRE BOSSER ?



→ **Une fois encore les salarié-e-s vont payer.**

La hausse des cotisations est déjà prévue dès 2014.

A nouveau, cela va, amputer leur pouvoir d'achat.

subiront la hausse des cotisations et de la durée de cotisation, ils sont soumis depuis plusieurs années à un gel des salaires qui fragilise aussi les pensions.

Il s'agit bien de mettre à bas définitivement tout ce qui peut ressembler à de la solidarité intergénérationnelle et donc à une retraite par répartition.

Contrairement à ce que les discours gouvernementaux pourraient laisser penser, les fonctionnaires ne sont pas épargnés par cette réforme. Outre le fait qu'ils

Il faut rapprocher cela des projets sur la Sécurité Sociale et de la volonté du patronat d'en finir avec ce qu'ils ont toujours combattu : les acquis du Conseil National de la Résistance.

Encore et toujours, il faut individualiser, casser la solidarité afin d'affaiblir le rapport de force et ainsi conforter la domination de quelques uns sur les autres.

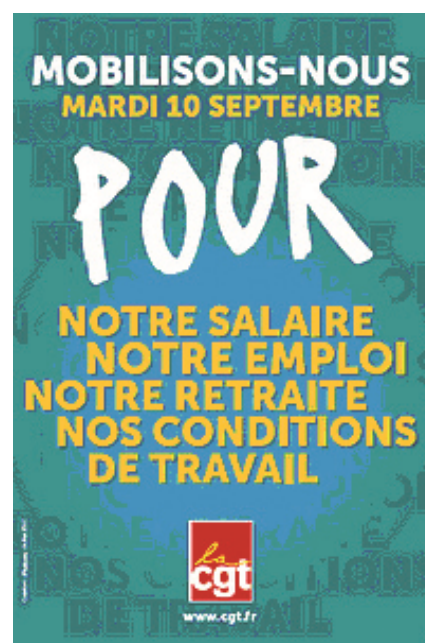
On comprend mieux les campagnes patronales sur la retraite par capitalisation et les assurances complémentaires privées (maladie et retraites).

» »

La CGT a d'autres propositions :

- ▶ Mettre fin aux 80 milliards d'évasion fiscale.
- ▶ Supprimer les exonérations de cotisations patronales, véritables cadeaux au patronat.
- ▶ Augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux.
- ▶ Taxer les revenus financiers.
- ▶ Revenir à un départ à la retraite à 60 ans à taux plein avec 75 % du dernier salaire et 37,5 annuités maximum.
- ▶ Atteindre l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, qui permettrait d'obtenir 10 milliards d'euros supplémentaires d'ici 2020 pour les retraites.

➔ Il existe bien des alternatives à la politique actuelle du gouvernement. Pour les faire entendre, soyons nombreux en grève et dans la rue **mardi 10 septembre !** Manifestation à 10h30 **Vieux-Port**



Tract Réformes Retraites

Je souhaite : prendre contact

me syndiquer

(Mme, M.) Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Tél. Mél

Grade ou corps Discipline

Lieu d'exercice

Code postal Commune

Retour à : CGT Educ'action – 263, rue de Paris – case 549 – 93515 Montreuil cedex